

**Addendum**  
**au**  
**Document de stratégie de coopération et au programme indicatif national**  
**Communauté européenne et Mali**

Une revue à mi-parcours (RMP) du document de stratégie de coopération (SC) et du programme indicatif national (PIN) pour le Mali a été effectuée en 2004 conformément à l'article 5(6-7) de l'annexe IV de l'Accord de partenariat ACP-CE.

1. Suite à la réalisation de la revue à mi-parcours (RMP), à la lumière d'une évaluation des besoins actuels et des performances du pays, la Communauté révisé l'octroi des ressources pour le Mali de la manière suivante :

	Allocation initiale du 9 <sup>ème</sup> FED	Allocation initiale du 9ème FED + transferts des anciens FED (fin 2003)	Nouvelle allocation après RMP ( transferts des FED précédents inclus)
Enveloppe A	€ 294 millions	€315.2 millions	€395.2 millions
Enveloppe B (Sysmin inclus, hors peace facility)	€ 81 millions	€ 81 <sup>1</sup> millions	€12.41 millions

L'augmentation de l'enveloppe A est partiellement due à un transfert de 30 millions d'€ provenant de l'enveloppe B et 50 millions d'€ provenant de ressources additionnelles octroyées au pays.

Le présent addendum adapte les allocations indicatives pour les enveloppes A et B mentionnées au paragraphe 2 des dispositions générales, accompagnant la SC et le PIN, ainsi que toute autre référence à ces montants dans les différents chapitres et annexes de la SC et du PIN.

2. Dans le cadre de la revue à mi-parcours, il a été convenu de maintenir la stratégie du pays définie dans la SC et le PIN.

3. La nouvelle répartition de l'allocation indicative destinée à couvrir les activités de développement à long terme (enveloppe A) est présentée ci-dessous :

<sup>1</sup> Sur l'enveloppe B :

- en 2003, 32,9 M€ de l'enveloppe B ont été mobilisés suite à la crise en Côte d'Ivoire
- 5,6 M€ : Facilité de maintien de la Paix
- 30 M€ : transfert vers l'enveloppe A.
- 12,41 M€ : nouvelle allocation après RMP (mobilisation en faveur de la lutte antiacridienne -5,7 M€-, droit de tirage pour l'aide d'urgence et FLEX)

	Allocation indicative initiale du 9 <sup>ème</sup> FED		Allocation indicative après RMP (transferts des FED précédents inclus)	
1. <i>Transports</i>	102 M€	35 %	137.33 M€	35%
2. <i>Décentralisation et appui aux structures publiques</i>	70 M€	24%	101.8 M€	26%
3. <i>Appui macro-économique</i>	100 M€	34%	115 M€	29%
4. <i>Programmes hors secteurs de concentration (dont coton)</i>	22 M€	7%	41.07 M€	10%
<b>TOTAL</b>	<b>294 M€</b>	<b>100%</b>	<b>395.2 M€</b>	<b>100%</b>

1. Transport routier :

Augmentation pour le renforcement de l'appui institutionnel et les investissements.

2. Décentralisation et appui aux structures publiques

Augmentation pour le renforcement de l'appui aux communes – volet hydraulique

3. Appui Macro-économique

Poursuite de l'appui budgétaire pour l'année 2007.

4. Programmes hors secteurs de concentration



Appui à la filière coton dont les besoins sont estimés à €15 millions.

Les modifications apportées aux secteurs de concentration Transports, Décentralisation et appui aux structures publiques et appui macro-économique et programmes hors secteurs de concentration, précisées dans le présent addendum, constituent des modifications à toutes les sections concernées de la SC et du PIN, annexes incluses, se référant aux mêmes domaines d'intervention.

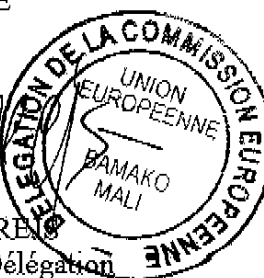
Date: 11 -02- 2005

Signatures :

Pour le Gouvernement du Mali

  
  
 Moctar OUANE  
 Ordonnateur National du FED  
 MINISTRE

Pour la CE

  
  
 Irene HORENS  
 Chef de Délégation